

GUIDE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE CORPORATIVE À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

BONIFICATION DE LA VALEUR DE PRODUCTION DE SÉRIES TÉLÉVISÉES (60-48-03)

INTRODUCTION

Ce guide est destiné aux entreprises ayant obtenu une enveloppe corporative au programme d'aide corporative à la production télévisuelle qui désirent soumettre un projet de **Bonification de la valeur de production de séries télévisées** dans le cadre de cette enveloppe.

Pour plus de détails sur le dépôt d'une demande ou des informations techniques sur notre portail de dépôt sécurisé SOD@ccès, consultez le [Sommaire de l'utilisateur SOD@ccès](#) sur le site Internet de la SODEC.

Pour toute question relative au programme, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse : services.financiers@sodec.gouv.qc.ca.

PROCÉDURE DE DÉPÔT

- Il est important d'utiliser la même organisation ayant obtenu l'enveloppe corporative à la production télévisuelle pour déposer une demande.
- Sélectionnez le programme d'aide corporative à la production télévisuelle – **Bonification de valeur de production de séries télévisées (60-48-03)** et complétez les différentes tâches demandées.
- **Nous vous invitons à consulter à l'avance la liste des documents que vous aurez à remplir avant de les téléverser dans les tâches respectives.**

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents devant être joints à la demande. Lorsqu'indiqué, vous devez utiliser les gabarits du programme disponibles dans SOD@ccès et sur le site Internet de la SODEC.

Assurez-vous de fournir les informations demandées dans les différents gabarits de façon précise et détaillée. Consultez à l'avance ces gabarits afin de vous octroyer le temps nécessaire pour collecter l'information et les données demandées.

Nom du document	Type de document	Obligatoire
Formulaire principal	À compléter directement en ligne	X
Formulaire de demande	<p>Veuillez utiliser le gabarit Formulaire de demande – Bonification de la valeur de production de séries télévisées.</p> <p>Vous devez compléter les onglets <i>Formulaire</i>, <i>Structure financière</i> et <i>Devis de production</i> ou, s'il s'agit d'un projet de série d'animation, l'onglet <i>Devis de production - Animation</i>.</p>	X
Déclaration du requérant	<p>Veuillez utiliser le gabarit Déclaration de l'entreprise requérante – demande d'aide par projet.</p> <p>La déclaration doit être signée par le représentant autorisé de l'entreprise requérante.</p>	X
Devis de production détaillé	<p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>Le devis de production détaillé doit distinguer, sur deux colonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts de production confirmés pour le marché national; • les coûts de production bonifiés pour la mise à niveau internationale; • tout montant relié aux composantes Médias numériques (poste 85). <p>Dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise, le devis de production détaillé total de la série doit distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts de production confirmés pour le marché national précisant la part québécoise et la part du coproducteur; • les coûts de production bonifiés pour la mise à niveau internationale précisant la part québécoise et la part du coproducteur, s'il y a lieu. 	X
Structure financière détaillée	<p>Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise.</p> <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>La structure financière détaillée totale de la série doit faire état de la répartition entre les coproducteurs.</p>	
Contrat, lettre d'entente	Vous devez fournir les confirmations de financement des partenaires publics ou privés pour la composante de la structure financière pour le marché national .	X

Lettre d'engagement, contrat de licence ou lettre d'entente	Vous devez fournir la lettre d'engagement ou la licence de diffusion du télédiffuseur canadien de langue française précisant, pour la mise à niveau internationale , l'investissement supplémentaire dans la structure financière bonifiée.	X
Lettre de confirmation	Vous devez fournir la confirmation de l'engagement supplémentaire du producteur dans la structure financière bonifiée pour la mise à niveau internationale . La lettre de confirmation doit être signée par le représentant autorisé de l'entreprise requérante.	X
Lettre d'engagement, contrat ou lettre d'entente	Vous devez fournir toute autre confirmation d'engagement des partenaires publics ou privés pour la composante de la structure financière bonifiée pour la mise à niveau internationale .	X
Contrat d'acquisition de droits littéraires	Si applicable ; Contrat(s) d'acquisition de droits pour l'adaptation d'une œuvre littéraire québécoise	
Contrats d'acquisition de droits musicaux	Si applicable ; Contrats d'acquisition de droits ou licence d'utilisation pour les œuvres musicales québécoises existantes utilisées	
Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées	Si applicable ; veuillez utiliser le gabarit « Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées ».	
Entente(s) préliminaire(s) ou contrat(s) de coproduction	Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise Entente(s) préliminaire(s) ou contrat(s) de coproduction	
Autre document	Tout autre document nécessaire à l'étude de votre dossier demandé par la SODEC.	

CLÔTURE DE LA DEMANDE

Afin d'autoriser le dernier versement et être en mesure de procéder à la fermeture du projet, une fois celui-ci finalisé, l'entreprise requérante doit retourner sur sa demande dans SOD@ccès pour compléter et joindre les documents requis suivants :

Nom du document	Type de document	Obligatoire
Formulaire de clôture	<p>Veuillez utiliser le fichier Bilan et Reddition de comptes – Bonification de la valeur de production de séries télévisées qui vous sera acheminé par la SODEC.</p> <p>Vous devez compléter les informations de clôture dans les onglets <i>Bilan</i>, <i>Structure financière</i>, <i>Rapport de coûts final</i> ou, s'il s'agit d'un projet de série d'animation, l'onglet <i>Rapport de coûts final - Animation</i>.</p>	X
Devis de production détaillé	<p>Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise</p> <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>Le devis de production détaillé total de la série doit distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts de production confirmés pour le marché national précisant la part québécoise et la part du coproducteur; • les coûts de production bonifiés pour la mise à niveau internationale précisant la part québécoise et la part du coproducteur, s'il y a lieu. 	
Structure financière finale détaillée	<p>Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise</p> <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>La structure financière finale détaillée totale de la série doit faire état de la répartition entre les coproducteurs.</p>	

Le rapport de coûts final vérifié ¹	Document produit par un expert-comptable indépendant Dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise , le rapport de coûts final doit détailler la répartition entre les coproducteurs.	X
Contrat d'acquisition de droits littéraires	Si non encore remis ; Contrat(s) d'acquisition de droits pour l'adaptation d'une œuvre littéraire québécoise	
Contrats d'acquisition de droits musicaux	Si non encore remis ; Contrats d'acquisition de droits ou licence d'utilisation pour les œuvres musicales québécoises existantes utilisées	
Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées – mise à jour	Si différente de la liste antérieurement déposée ; veuillez utiliser le gabarit « Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées ».	
Générique de la série	Le générique définitif de la série doit obligatoirement mentionner le logotype de la SODEC.	X
Entente (s) finale(s), amendement (s) ou contrat(s)	Vous devez obligatoirement joindre toute nouvelle entente signée dans le cas d'ajout de nouveaux partenaires financiers ou toute entente mise à jour signée dans le cas de diminution ou d'augmentation de la contribution d'un partenaire financier.	
Entente(s) finale(s) ou contrat(s) de coproduction	Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise Entente(s) finale(s) ou contrat(s) de coproduction	
Autre document	Tout autre document nécessaire à l'étude de votre dossier demandé par la SODEC.	

¹ Exigences en matière de rapport de coûts final, conformément à la convention signée avec la SODEC :

- pour toute production dont le budget final est égal ou supérieur à 500 000 \$, vous devez fournir un rapport de coûts audité de la production, préparé par un expert-comptable externe à la société de production;
- pour toute production dont le budget final est inférieur à 500 000 \$, vous devez fournir un rapport de mission d'examen, préparé par un expert-comptable externe à la société de production.